

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SNAP



INFORMATION

Détournement
de Finalité



Le SNAP HDF vous propose une information sur
le détournement de finalité



C'est quoi ?

L'utilisation de données à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été collectées.

Cela constitue un **détournement de finalité** et est par conséquent prohibée.

Quelles conséquences ?

L'agent qui utilise ou consulte des données à caractère personnel via les outils informatiques mis à sa disposition à des fins autres que professionnelles commet un détournement de finalité et engage sa responsabilité personnelle. Il s'expose donc à une sanction disciplinaire.

Ce détournement de finalité engage également la responsabilité de France Travail et l'expose à des sanctions de la CNIL.

Le détournement de finalité est une partie du règlement européen RGPD « Règlement Général sur la Protection des Données » entré en application depuis le 25 mai 2018.

Pour tester vos connaissances, c'est ICI que cela se passe ! 😊

Pour plus d'informations concernant cette thématique, [cliquez ici](#)

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SNAP

Syndicat.snap-HDF@pole-emploi.fr



Je scanne, j'adhère !

